

Mme Alice Zida Thiombiano
Secrétaire Permanent
ITIE Burkina Faso

Décisions prises par le Conseil d'administration les 14 et 15 octobre 2020

Chère Mme Zida,

Les 14 et 15 octobre 2020, le Conseil d'administration de l'ITIE s'est réuni virtuellement. Ce message présente une synthèse des implications des décisions du Conseil d'administration pour le Burkina Faso.

L'assouplissement du rapportage ITIE

Pour les pays qui ont opté pour une déclaration souple ou qui envisagent de participer au projet pilote, le Conseil d'administration a décidé de prolonger l'application de son approche envers l'assouplissement des divulgations des données ITIE (voir [ici](#)) jusqu'à la fin de l'année 2021. En conséquence, il n'est pas nécessaire de recruter un Administrateur Indépendant pour réaliser le rapprochement des revenus et des paiements dans le cadre des Rapports ITIE dont la publication est prévue en 2020 ou en 2021. Les informations requises en vertu des Exigences ITIE 2 à 6 doivent toujours être divulguées dans leur intégralité. Cette approche nécessite que le Groupe multipartite couvre des questions prospectives et l'impact du COVID-19 sur le secteur extractif par le biais de sa déclaration ITIE. Le Secrétariat international a élaboré un modèle de Termes de Référence (TdR) pour le recrutement d'un consultant relativement à la déclaration assouplie, disponible [\[ici\]](#). Le Secrétariat dispose également de modèles à utiliser pour cartographier les divulgations.

S'agissant des Rapports ITIE à publier d'ici au 31 mars 2021, le Conseil d'administration approuvera une demande de prorogation, sous réserve que le Groupe multipartite la soumette avant l'échéance de publication. Ces règles s'appliqueront, que les pays publient des rapports sur la base d'une déclaration assouplie ou conventionnelle. À partir du 28 février 2021, la procédure habituelle pour les demandes de prorogation sera appliquée. Pour les pays dont les échéances de déclaration surviennent en décembre 2020, la décision que le Conseil d'administration a prise en mai 2020 est toujours valide (par exemple, vous devez soumettre une demande de prorogation d'ici au 31 octobre 2020, si nécessaire).

Transition vers un nouveau modèle de Validation

Le Conseil d'administration a convenu des modalités d'un nouveau modèle de Validation et des dispositions associées en matière de transition, sous réserve d'une discussion plus approfondie

sur les méthodes de calcul de l'évaluation globale, sur le mécanisme de recrutement d'experts externes et sur l'évaluation de l'Exigence 1.3 concernant l'engagement de la société civile. Le processus de Validation continuera d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de chacune des Exigences ITIE, en tenant compte de l'approche assouplie approuvée par le Conseil d'administration relativement à la déclaration (voir ci-dessus). Le calendrier de Validation sera révisé afin d'assurer la transition vers le nouveau modèle.

Les Validations dont le démarrage est prévu entre octobre 2020 et mars 2021 seront reportées. Si le Groupe multipartite souhaite maintenir la Validation à la date prévue, il peut en faire la demande auprès du Conseil d'administration.

Lors de la révision du calendrier de Validation, le Conseil d'administration tiendra compte du statut de la mise en œuvre de l'ITIE et des plans du Groupe multipartite. Il sera ainsi possible de s'assurer que la Validation encourage l'adoption d'approches innovantes à la déclaration ITIE et de contribuer au relèvement suite à la crise du COVID-19. Parmi les autres facteurs qui seront pris en compte figurent le cycle électoral, les capacités des parties prenantes et le calendrier de Validation actuel.

En vertu du nouveau modèle de Validation, le Groupe multipartite est chargé de superviser la collecte des données requises et la documentation montrant que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Dans ce cadre, des modèles qui promeuvent également une déclaration assouplie et des divulgations systématiques sont en cours d'élaboration. Ceci vise à renforcer la supervision des divulgations par le Groupe multipartite et l'engagement des parties prenantes, ainsi que les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Plan de travail 2021

Compte tenu des décisions du Conseil d'administration relativement aux déclarations assouplies et au nouveau modèle de Validation, ce sera l'occasion pour le Groupe multipartite de revoir ses objectifs et ses activités pour 2021. Les ressources initialement destinées au recrutement d'un Administrateur Indépendant et à la Validation peuvent être temporairement réaffectées de manière à s'assurer que l'ITIE couvre les priorités nationales et contribue à répondre en connaissance de cause face au COVID-19.

Le plan de travail 2021 est l'outil clé permettant de convenir d'objectifs clairs et d'activités conformes aux priorités nationales. Lors de la mise à jour de son plan de travail, le Groupe multipartite du Burkina Faso est encouragé à déterminer si les priorités nationales prévues dans les plans de travail de l'ITIE correspondent à celles de votre pays en matière de compréhension de l'impact de la pandémie et de la réponse à y apporter, ainsi qu'à évaluer si les résultats et les indicateurs de performance de l'ITIE correspondent aux objectifs visés. Nous nous tenons à votre disposition si vous-même ou le Groupe multipartite avez besoin d'aide afin d'établir les priorités pour l'année prochaine dans un plan de travail actualisé.

Questions pour le Groupe multipartite

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions de poser les questions suivantes au Groupe multipartite :

- Quelles sont les priorités du Groupe multipartite et les ressources pour la mise en œuvre de l'ITIE en 2021 ?
- Comment votre pays envisage-t-il de réaliser le rapportage ITIE en 2021 ? Parmi les possibilités figurent la publication d'un Rapport ITIE conventionnel, le suivi de la procédure de déclaration ITIE assouplie ou la participation au projet pilote sur d'autres approches à la déclaration ITIE.
- Quand le Groupe multipartite préfère-t-il que la prochaine Validation démarre ? Veuillez indiquer une date et fournir une courte explication justifiant le choix de cette date. Lors de la révision de l'ensemble du calendrier de Validation, le Conseil d'administration prendra en considération la préférence du Groupe multipartite, mais il tiendra également compte d'autres facteurs, tels que la période écoulée depuis la dernière Validation.

Veillez nous faire part des réponses du Groupe multipartite à ces questions d'ici au vendredi 6 novembre 2020, afin qu'elles soient prises en compte dans le calendrier de Validation révisé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Permanent, l'expression de ma respectueuse considération.



Mark Robinson

Directeur exécutif

Secrétariat international de l'ITIE